

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: La nouvelle Commission fédérale des fabriques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lie les membres du C. I. O. plus étroitement aux travailleurs appartenant aux syndicats libres européens. » L'œuvre du C. I. O. en Europe continuera d'ailleurs grâce à la participation de cette organisation aux activités de la C.I.S.L. et des secrétariats professionnels internationaux.

André Renard,

secrétaire de la Confédération générale du travail de Belgique (C. G. T. B.), vient d'être appelé à la présidence du comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est non seulement un honneur personnel pour lui, mais aussi pour l'organisation qu'il représente.

Le comité consultatif est composé de 17 représentants des travailleurs, 17 producteurs et 17 consommateurs. Il assiste la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier dans la préparation des décisions importantes susceptibles d'affecter les intérêts économiques et sociaux représentés. Le traité fait obligation à la Haute Autorité de consulter ce comité consultatif lorsqu'il entend publier des objectifs généraux, faciliter le développement des recherches techniques et économiques, déterminer les modalités de publication des barèmes des prix et des conditions de vente, autoriser des compensations entre entreprises, présenter des recommandations aux entreprises qui payent des salaires anormalement bas ou assurer à la main-d'œuvre des avantages qui compensent les baisses de salaire nécessitées comme moyens d'ajustement ou de concurrence.

La nouvelle Commission fédérale des fabriques

Le Conseil fédéral vient de composer la Commission fédérale des fabriques pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1956 de la façon suivante:

Président:

M. M. Kaufmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne.

Membres représentants de la science:

M. J. Golay, professeur à l'Université de Lausanne;
M. W. Hug, professeur à l'École polytechnique fédérale, Zurich;
M. R. Meier, conseiller d'Etat, Zurich;
M^{me} M. Schwarz-Gagg, Berne.

Représentants des employeurs:

- M. A. Borella, membre de la Chambre de commerce du Tessin, Mendrisio;
- M. H. Bühler, de la maison Bühler & C^o S. A., Winterthour;
- M. F. Comtesse, directeur suppléant de la S. A. Sulzer Frères, Winterthour;
- M. G. A. Frey, directeur de la fabrique de chaussures Bally S. A., Schönenwerd;
- M. F. König, secrétaire de l'Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Zurich;
- M. Ch. Kuntschen, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich;
- M. J. Paillard, secrétaire de la Société suisse des entrepreneurs, Zurich;
- M. R. F. Schild, directeur de la fabrique d'horlogerie Eterna S. A., Granges;
- M. J. Zwahlen, ingénieur, maison Zwahlen & Mayr S. A., en Malley, Lausanne.

Représentants des ouvriers:

- M. E. Bangerter, président central de l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, Saint-Gall;
- M. E. von Ins, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, Zurich;
- M. H. Leuenberger, conseiller national, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, Zurich;
- M. E. Meier, conseiller national, président de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse, Baden;
- M. J. Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne;
- M. E. Moser, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers du textile et de fabriques, Zurich;
- M. F. Segessenmann, secrétaire central de l'Union suisse des lithographes, Berne;
- M. A. Steiner, conseiller national, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne;
- M. P. Thommen, secrétaire central de la Société suisse des contremaîtres, Zurich.

Suppléants des représentants des employeurs:

- M. R. Dobler, directeur suppléant de la maison J.-R. Geigy S. A., Bâle;
- M. A. Juillerat, directeur de la Cortébert Watch C^o, Cortébert;
- M. A. Lienhard, président de l'Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles, Zurich;
- M. U. Sieber, directeur de la fabrique de cellulose Attisholz S. A., Attisholz;
- M. A. Wiegner, directeur des Tissages fins de Saint-Gall, Saint-Gall.

Suppléants des représentants des ouvriers:

- M. E. Bircher, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, Berne;
- M. E. Bleicher, président central de la Fédération chrétienne des ouvriers du textile et de l'habillement, Saint-Gall;
- M. A. Grädel, conseiller national, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne;
- M. F. Malzacher, secrétaire de la Fédération suisse des syndicats autonomes, Lucerne;
- M. F. Rohrer, vice-président de la Société suisse des contremaîtres, Berne.